

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6, Absent

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-09-151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 19 août 2024
4. Correspondance et informations
 - a. Programme Nouveaux Horizons
 - b. Demande de commandite cours de danse Fitness
 - c. Appui à la grande semaine des tout-petits
5. Soumission chemin des Riverains creusage de fossé
6. Soumission pour rechargement chemin de Lithium
7. Mise à jour politique sur le harcèlement, violence et incivilité au travail
8. Primeau 2023
9. Centre récréatif approbation des changements
10. Autorisation d'émettre des permis certificats
11. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'août 2024
12. Adoption des dépenses
13. Varia : Soumission réservoir chemin du Boisé
14. Période de questions du public

15. Levée

Adoptée

2024-09-152 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2024

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2024-09-153 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à remplir et signer les formulaires nécessaires pour la demande de subvention.

Adoptée

2024-09-154 DEMANDE DE COMMANDITE COURS DE DANSE FITNESS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de commanditer les cours de danse Fitness pour la session automne au coût de 120 \$.

Adoptée

2024-09-155 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- ❖ D'informer sur l'état du bien-être des tout-petits;
- ❖ De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- ❖ De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- ❖ De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- ❖ De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programme ou de politiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault :

QUE le conseil autorise monsieur le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, a Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur André Rioux, à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée

2024-09-156 SOUSSION CHEMIN DES RIVERAINS CREUSAGE FOSSÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la soumission d'Excavation DGM pour creuser les fossés sur une portion du chemin des Riverains pour un montant de 4 125 \$ plus taxes.

Adoptée

2024-09-157 SOUSSION POUR RECHARGEMENT CHEMIN DU LITHIUM

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de la municipalité de La Corne pour du rechargement sur le chemin du Lithium pour 9 000 \$ avec taxes.

Adoptée

2024-09-158 MISE À JOUR POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT, VIOLENCE ET INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a adopté une telle politique le 7 décembre 2020 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent de :

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adopté le 7 décembre 2020.

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

Adoptée

2024-09-159 PRIMEAU 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser monsieur le maire André Rioux, à signer la convention d'aide du programme Primeau 2023.

Adoptée

2024-09-160 CENTRE RÉCRÉATIF APPROBATION DE CHANGEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'approuver les changements reliés au centre récréatif Dominic-Boutin. Ces changements sont les frais d'installation et d'ajout à la structure de métal ainsi que les modifications au plan.

Adoptée

2024-09-161 AUTORISATION D'ÉMETTRE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser la directrice générale, madame Martine Lachaine, à émettre des permis de construction et des certificats durant l'absence de l'inspectrice municipale.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AOÛT 2024

2024-09-162 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présent d'adopter les dépenses du mois d'août 2024 et celles prévisibles de septembre 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'août pour un total de 379 933.01 \$
Versement par chèque C2400117 à C2400127
Paielement en ligne sécurisée L240072 à L240076
Paielement par transfert électronique P2400148 à P2400163

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de septembre 2024

Salaires payés en mi-août jusqu'à la séance de septembre 2024 pour un total de 15 432.65 \$
D2400242 à D2400269

Adoptée

VARIA : 2024-09-163 SOUSSION RÉSERVOIR CHEMIN DU BOISÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission d'Excavation DGM au montant de 7 709.07 \$ taxes incluses pour finaliser le terrain et le réservoir d'eau sur le chemin du Boisé.

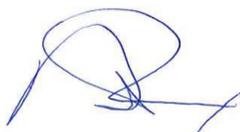
Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-09-164 LEVÉE

À 19h55, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller, monsieur Jocelyn Lantagne, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux, maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.